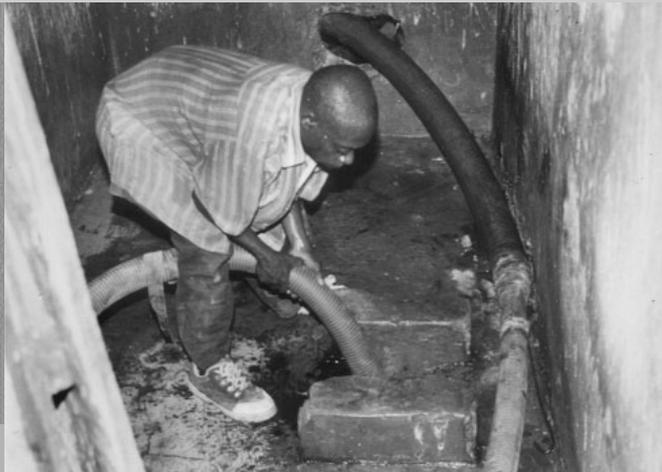




Introduction d'un tuyau
d'aspiration dans
une fosse septique



Crepa-CI

Crepa-CI

Stratégie de gestion des boues de vidange issues des fosses septiques et des latrines dans une ville de plus de 500 000 habitants

Contexte et enjeux

Le terrain d'expérimentation de cette action pilote est Bouaké, deuxième ville de Côte d'Ivoire, dont la population est d'environ 800 000 habitants en 2003, avec une densité moyenne de 100 habitants par hectare. L'habitat précaire occupe 40 % de la ville.

Bouaké ne dispose que d'un embryon de réseau d'assainissement collectif (lié historiquement à des opérations immobilières ponctuelles) qui n'est que partiellement opérationnel. Plus de 95 % des habitants ont donc recours à l'assainissement autonome, ce qui pose comme enjeu majeur l'évacuation des boues de vidange des fosses septiques et latrines, dont le volume est estimé à plus de 35 000 m³ par an.

Objectifs

L'hypothèse de départ de l'action est que la gestion des boues de vidange à Bouaké doit s'appuyer sur un cadre juridique, institutionnel, technique et financier élaboré de concert avec tous les acteurs.

Dans ce contexte, les objectifs principaux étaient les suivants :

- identifier les contraintes actuelles de gestion des boues de vidange à Bouaké ;
- définir et mettre en place un cadre institutionnel, juridique et organisationnel ;
- élaborer et faire adopter des mécanismes de financement de la filière ;

- mettre en place une technologie efficace de traitement des boues.

L'originalité de cette action est donc de tester « en vraie grandeur » et dans une démarche concertée l'élaboration d'un dispositif réglementaire de la gestion des boues de vidange, et le test d'une solution technique pour la mise en dépôt de ces boues.

Description de l'action

L'action pilote a impliqué, lors de réunions régulières, l'ensemble des acteurs concernés : la commune de Bouaké (et notamment ses services techniques), la Direction de l'Environnement, la Préfecture de Région, l'Université de Bouaké, les micro-entreprises de vidange, etc.

L'action s'est articulée en trois phases :

- état des lieux de la gestion des boues de vidange dans six capitales régionales, dont Bouaké (plus de 900 enquêtes ménages ont été réalisées lors de cette phase) ;
- mise au point d'un montage institutionnel, juridique et financier dans la ville de Bouaké, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- identification d'une technologie appropriée pour le traitement des boues de vidange, expérimentation à échelle réduite et suivi des principaux paramètres.

Résultats obtenus

• Les pratiques actuelles et la demande des ménages

Les principaux enseignements des enquêtes sont les suivants :

- les ménages déversent 74 % des eaux domestiques (douches, etc.) et 93 % des excréta dans des puits perdus ou des fosses septiques ;
- 41 % des fosses sont vidangées au moins une fois par an ;
- 40 % des ménages ont recours à des entreprises de vidange (il en existe 6 à Bouaké), avec des variations assez fortes entre les différents types de quartiers ;
- 51 % des ménages paient entre 8 et 15 euros pour une vidange, une entreprise étant plus chère qu'un opérateur individuel (puisatier) ;
- seulement 2,2 % des boues aboutissent à un site de dépotage.

• La construction d'une stratégie municipale

Suite à l'état des lieux, des concertations ont été engagées pour élaborer une stratégie municipale de gestion des boues de vidange. Le point culminant a été son adoption par les principaux acteurs de la filière lors d'un atelier qui s'est tenu le 21 juin 2002. Cette stratégie s'appuie sur la constitution d'un Comité Local de Salubrité où sont représentés les acteurs publics et privés (entreprises de vidange mécanique, rassemblées au sein d'une association : l'ASVB), ainsi qu'un projet de texte (arrêté préfectoral) réglementant la gestion des boues de vidange.

• Le test « grandeur nature » d'une solution technique

Comme la ville de Bouaké ne dispose pas de station d'épuration des eaux usées, il a été choisi une technologie rustique : le traitement en déposante des boues de vidange. Pour mettre en oeuvre cette technologie, quatre hectares de terrain ont été attribués par les autorités municipales et villageoises sur deux sites différents. Les travaux de construction des lits de séchage ont démarré avec la réalisation des fouilles.

Impacts et perspectives

L'action pilote a déjà eu un impact positif sur l'organisation de la filière, grâce à l'adoption de la stratégie municipale et la création de l'ASVB.

L'action pilote a cependant pâti de la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. L'accès de Bouaké est devenu difficile, ce qui a conduit le CREPA-CI, en concertation avec tous les partenaires impliqués, à délocaliser le projet dans la commune d'Abengourou, zone sous contrôle gouvernemental située à 210 kilo-

mètres à l'est d'Abidjan. En effet, Abengourou disposait déjà d'un état des lieux de la gestion des boues de vidange, réalisé dans le cadre de cette même action.

Cette phase opérationnelle devrait suivre les pistes suivantes :

- adopter un cadre juridique (arrêté préfectoral) ;
- effectuer le transfert de la technologie de traitement des boues de vidange ;
- appuyer les vidangeurs dans leur structuration et dans la recherche de financements auprès des institutions de micro-finance ;
- évaluer les possibilités de valorisation agricole des boues de vidange.

Quels enseignements tirer ?

Sur le plan institutionnel, l'action pilote a fait la démonstration qu'une démarche concertée sur la thématique de la gestion des boues de vidange était possible, et qu'une commune pouvait « organiser » une filière qui est souvent laissée dans le flou (même si les textes préparés n'ont pas encore franchi officiellement le stade du vote en Conseil Municipal). Cependant, la solution de mise en dépôt des boues de vidange qui a été identifiée doit encore faire l'objet d'une validation sur le plan scientifique et sur le plan de la viabilité économique.

Thèmes de recherche : Gestion domestique de l'assainissement : pratiques, attitudes, comportements et demande – Participation des opérateurs privés indépendants à l'amélioration du service public d'assainissement – Rationalité des acteurs et régulation du service d'assainissement

Budget : 44 000 euros

Mots clés : eaux usées domestiques, traitement des eaux usées, filière d'assainissement, stratégie municipale, traitement des boues en déposante

Partenaires associés : commune de Bouaké et ses services techniques, Direction de l'Environnement, Préfecture de Région, Université de Bouaké, micro-entreprises de vidange

CONTACT

Théophile Gnagne

Centre de Recherche pour l'Eau Potable et l'Assainissement
Crepa - Côte d'Ivoire

18 BP 80, Abidjan, Côte d'Ivoire

T. 225 21 25 17 58 – F. 225 21 25 17 58

Email : crepaci@aviso.ci